

AFFAIRE N° 16. - Acquisition d'une parcelle de 65 m², appartenant à la S. I. D. R. pour les travaux d'élargissement de la rue du Général de Gaulle.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune procède actuellement à la réfection d'une partie de la rue du Général de Gaulle.

Afin de pouvoir élargir cette voie, il est indispensable d'empiéter sur un terrain appartenant à la S. I. D. R. sur une emprise de 65 m².

La S. I. D. R. contactée à ce sujet nous a fait savoir qu'elle serait disposée à nous céder cette parcelle à son prix de revient, soit environ 1 500 Frs le mètre carré.

La dépense totale s'élèverait donc à 100 000 Frs.

Compte tenu du caractère raisonnable de ces prétentions, je vous demande de m'autoriser à procéder à l'acquisition de cette bande de terrain au prix sus-indiqué.

La dépense est prévue au Budget Primitif de 1969 (crédits reportés) au chapitre 901 - article 210.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Denis, le 7 juillet 1969
Pour le Préfet
le Secrétaire Général
Signé: Ph Kessler
Pour copie certifiée conforme
le Directeur des Finances
Signé: Ch Pergereau